

Equipement	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av ar 2+2= I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complément.	1/ lampe de travail à l'AR avec lampe-témoin
Eclairage plaque	
Essuie-glace	1/ balai (dégivreur) dans lave-glace
Avertisseurs	KLAXON KM 4 CR 5 0701 02 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur	
Marque et type	RENAULT R 7454	
Homologation N°	CH 4676 37	
Carrosserie		
Places	total 1	avant
Poids à vide	2840	Carburant D
Charge utile	---	CV-impôt 15,87
Poids total		Cylindrée 3116

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesures du bruit selon l'OCE : avec le véhicule an marche = 23 km/h, M4S, 1A 7,285 = 86 dB/A.
à proximité = mesuré à 50 cm de l'échappement.
- * Entraînement : sur toutes les roues, les roues avant pouvant être libérées; blocage du différentiel AR.
- § Carrosserie : avec cabine de sécurité OCDE-Nr.= CS 1392 ou avec cadre de sécurité OCDE-Nr.= CS 1387.
- + Variantes de pneus : AV= 11.2 - 24, 6 PR, 2090 kg (1,8), V-max. 30 km/h.)
AR= 16.9 R 28, 6 PR, 3680 kg (1,3), V-max. 30 km/h.)
AV= 9.5 - 28, 4 PR, 1580 kg (1,4), V-max. 30 km/h.)
AR= 12.4 - 36, 6 PR, 2880 kg (1,7), V-max. 30 km/h.)
AR= 12.4 - 32, 6 PR, 1710 kg (1,7), V-max. 30 km/h.)
14.9 - 30, 6 PR, 3170 kg (1,3), V-max. 30 km/h.)

A noter dans le permis de circulation :

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge.

- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

Lieu et date de l'homologation

Morges. 29.1.79.

Homologation fédérale des types de véhicules